



CERTIFIÉ **CSTB** CERTIFIED

## Certification CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED des enduits de sol

### Document de référence

Ce document a été entériné par le Comité d'application des Enduits de sol, le 31 mars 2008.

Page 2 non imprimée

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1er juillet 1992 - art. L 122-4 et L 122-5 et Code Pénal art. 425).

© CSTB 2008

# **Certification CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED des enduits de sol**

Document de référence

## SOMMAIRE

---

<b>1 Présentation des produits.....</b>	2
<b>2 Classification des enduits de sol .....</b>	2
<b>3 Evaluation de la conformité .....</b>	2
3.1 Contrôle de production .....	2
3.2 Vérification.....	2
<b>4 Conditions d'emploi et de mise en œuvre .....</b>	2
4.1 Conditions d'utilisation .....	2
4.2 Prescriptions Techniques d'exécution .....	3
<b>5 Assistance technique.....</b>	3
<b>Annexe 1 Fonctions et terminologie.....</b>	4
<b>Annexe 2 Références normatives.....</b>	4
<b>Annexe 3 Caractéristiques prises en compte pour l'attribution de la classification.....</b>	5

La certification « CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED » des enduits de sol est une certification volontaire qui a pour objet d'attester, grâce à l'intervention d'un laboratoire et d'un organisme de contrôle indépendant du fabricant :

- la classification performancielle des produits ;
- la mise en place et l'application d'un système de contrôle de production permettant d'assurer la constance de qualité des produits.

Cette certification est conçue pour permettre aux utilisateurs de choisir les enduits de sol adaptés en fonction de l'usage des locaux, de la nature du support et de la nature du revêtement. Elle est complétée par des documents de mise en œuvre qui précisent, pour chaque emploi, les enduits à utiliser et leurs conditions de mise en œuvre.

*Nota : Cette certification se substitue aux Avis Techniques et certificats CSTBat précédemment en vigueur. De ce fait, la référence à des enduits de sol « CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED » se substitue, dans les documents existants, à la référence à des enduits de préparation de sol faisant l'objet d'un Avis Technique.*

## 1 Présentation des produits

Les produits destinés à la réalisation d'enduits de sol se présentent sous forme de poudre à mélanger avec de l'eau ou, pour les produits bicomposants, avec de l'eau et une dose de résine d'adjuvantage (en emballage prédosé).

Des primaires leur sont associés pour la préparation des supports en fonction de leur absorption d'eau.

## 2 Classification des enduits de sol

La classification des enduits de sol, établie par référence au classement P (poinçonnement du classement UPEC), comporte 3 classes P2, P3 et P4S.

Elle peut être complétée par :

- la caractéristique optionnelle R (recouvrement rapide) ;
- des caractéristiques adaptées à l'emploi sur des supports spécifiques :
  - PRE,
  - chape à base de sulfate de calcium,
  - bois (neuf et rénovation),
  - dalles plastiques semi-flexibles (rénovation),
  - carrelage (rénovation),
  - chape asphalte sablée (neuf).

Classe	Caractéristique optionnelle
P2	R (recouvrement rapide)
P3	
P4S	

Cette classification concerne les enduits de sol suivants :

- enduits de lissage, classés P2 appliqués en épaisseur de 1 à 3 mm ;
- enduits de ragréage, classés P3 ou P4S appliqués en épaisseur de 3 à 10 mm.

Ces produits peuvent également être appliqués comme des enduits de lissage classés P2 dans les locaux P2 ;

- enduits de dressage, classés P3 ou P4S applicables en épaisseur supérieure à 10 mm.

Les épaisseurs minimales et maximales d'application sont données dans le certificat.

Cette classification est attribuée à partir des résultats des essais initiaux réalisés lors de l'instruction de la certification et des résultats fournis par le fabricant.

Les modalités des essais servant de base à l'attribution de la classification sont décrites de façon détaillée dans le Document Technique du référentiel de la marque « CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED » relatif aux enduits de sol, qui définit les spécifications minimales correspondantes. Les caractéristiques prises en compte sont rappelées en annexe 3.

## 3 Evaluation de la conformité

### 3.1 Contrôle de production

Le fabricant procède à des contrôles sur les matières premières, sur le processus de fabrication et sur les produits finis.

Les modalités de ces contrôles et les fréquences minimales à respecter sont définies dans le Document Technique du référentiel de la certification.

### 3.2 Vérification

Chaque unité de production est régulièrement suivie par le CSTB qui s'assure de la bonne application du système de contrôle de production.

Les modalités de ce suivi sont définies dans les Exigences Particulières du référentiel de la certification.

## 4 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

La classification ainsi que les supports admissibles sont indiqués en première page du certificat.

Ces indications sont également incluses dans le marquage porté sur les sacs.

Les conditions d'emploi sont précisées en page 2 du certificat :

- domaine d'emploi ;
- gâchage du produit, ouvrabilité de la pâte ;
- nature des supports ;
- primaires à utiliser sur chaque type de support prévu, leur consommation et leur délai de séchage ;
- dispositions complémentaires éventuelles.

### 4.1 Conditions d'utilisation

La classification est basée sur les performances des produits, un produit de classe plus élevée présentant au moins les performances de la classe inférieure. De ce fait, il est toujours possible d'utiliser un produit de classe supérieure à celle indiquée dans le CPT.

La caractéristique optionnelle R permet de choisir des produits adaptés à des délais réduits d'attente avant mise en œuvre du revêtement :

- un produit R présente un durcissement et un séchage rapides permettant le recouvrement avec un revêtement de sol résilient ou textile 6 heures au plus après la pose de l'enduit.

## **4.2 Prescriptions Techniques d'exécution**

En fonction de la nature des travaux (neufs ou rénovation), le choix de l'enduit de sol et sa mise en œuvre doivent être effectués conformément aux Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) cités ci-dessous :

– travaux neufs :

- Cahier des Prescriptions Techniques d'Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs ;

– rénovation :

- Cahier des Prescriptions Techniques d'Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation.

## **5 Assistance technique**

Le titulaire du certificat assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du procédé.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception du support, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

## Annexe 1

### Fonctions et terminologie

Pour permettre la pose de revêtements de sol, les enduits de sol ont pour fonction de donner au support un état de surface fin et lisse et une porosité de surface homogène.

Parmi les enduits de sol, on distingue :

- Les enduits de lissage

Enduit autolissant applicable en faible épaisseur (1 à 3 mm) ;

- Les enduits de râgréage

Enduit applicable en épaisseur de 3 à 10 mm permettant de rectifier les défauts de planéité ponctuels du support ;

- Les enduits de dressage

Enduit applicable en épaisseur supérieure à 10 mm permettant de rectifier les défauts de planéité importants ou de rattraper le niveau du support.

Autolissant : capacité du matériau frais à former une surface lisse.

Primaire : couche d'impression nécessaire pour obtenir une bonne adhérence.

Délai de recouvrement : délai d'attente nécessaire avant la pose du revêtement.

## Annexe 2

### Références normatives

- Produits

NF EN 13318 : août 2000, Matériaux pour chapes et chapes – Terminologie.

NF EN 13813 : juin 2003, Matériaux de chapes et chapes – Matériaux de chapes – Propriétés et exigences.

- Essais

NF EN 1323 : 1998, Plaques béton pour essais.

NF EN 13454-2 : 2004, Liants, liants composites et mélanges fabriqués en usine à base de sulfate de calcium – Partie 2 : Méthodes d'essais.

NF EN 196-1 : 2006, Méthodes d'essais des ciments – Partie 1 : Détermination des résistances mécaniques.

- Locaux

*e-Cahiers du CSTB*, cahier 3509 Revêtements de sol.  
Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux.

- Supports

NF DTU 13.3 P 11-213 Dallages – Conceptions, calcul et exécution.

NF DTU 21 P 18-201 Exécution des travaux en béton

*Cahier du CSTB*, cahier 2892 CPT « Planchers » – Titre 3 (1<sup>re</sup> partie) : Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolées en béton précontraint.

*Cahier du CSTB*, cahier 2920 CPT « Planchers » – Titre 1 : Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en œuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre. Section A : Conception et calcul.

NF DTU 26.2 P 14-201 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.

NF DTU 65.7 P 52-302 Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton.

NF DTU 65.14 P 52-307 Exécution de planchers chauffants à eau chaude.

NF DTU 59.3 P 74-203 Peinture de sols.

<i>e-Cahiers du CSTB,</i> cahier 3606	Chauffage par plancher rayonnant électrique. Cahier des Prescriptions Techniques communes.
<i>Cahiers du CSTB,</i> cahier 3164	Planchers réversibles à eau basse température. Cahier des Prescriptions Techniques sur la conception et la mise en œuvre.
<i>e-Cahiers du CSTB,</i> cahier 3578	Chapes fluides à base de sulfate de calcium. Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution.
<i>e-cahiers du CSTB,</i> cahier 3389 et son modificatif n° 1, <i>e-Cahiers du CSTB,</i> cahier 3505 <sup>(1)</sup>	Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante.
<i>Cahier des charges de l'Office des asphalte</i> s	Modificatif n°1 au Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante
Fascicule 8 – Sous-couches isolantes pour revêtements de sols : chapes flottantes.	Fascicule 10 – Cahier des prescriptions administratives et techniques communes aux asphalte coulées.
NF DTU 51.3 P 63-203	Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois.
NF P 90-202	Salles sportives – Supports de revêtement des sols sportifs.
<b>• Mise en œuvre des revêtements</b>	
NF DTU 51.2 P 63-202	Parquets collés.
NF DTU 51.11 P 63-204	Pose flottante des parquets et revêtements de sol contrecollos à parement bois.
NF DTU 53.1 P 62-202	Revêtements de sol textiles.
NF DTU 53.2 P 62.203	Revêtements de sol PVC collés.
<i>e-Cahier du CSTB,</i> Cahier 3529 V2	Revêtements en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus (CPT Sols P3 – Rénovation). Cahier des Prescriptions Techniques.

## Annexe 3

### Caractéristiques prises en compte pour l'attribution de la classification

La classification prend en compte les caractéristiques suivantes :

- Caractéristiques de base
  - diamètre d'étalement ;
  - résistance au choc coupant ;
  - résistance à l'abrasion ;
  - résistances mécaniques en flexion et compression ;
  - cohésion / adhérence sur supports à base de liants hydrauliques :
    - adhérence initiale,
    - tenue à l'humidité,
    - tenue à la chaleur ;
- Caractéristique optionnelle R (recouvrement rapide)
  - cinétique de séchage ;
- Caractéristiques adaptées à des supports spécifiques
  - PRE :
    - tenue en cas de blocage thermique.
  - chape à base de sulfate de calcium :
    - adhérence, tenue sur support humide et après remontée d'humidité et tenue à la chaleur.
  - bois :
    - adhérence, tenue à l'eau et à la fissuration.
  - rénovation sur carrelage ou dalles plastiques :
    - adhérence.
  - chape asphalte :
    - adhérence.

1. Le document mis à jour, intégrant le modificatif n°1, a été publié sur le site des *e-Cahiers du CSTB* sous la référence 3389\_V2

**SIÈGE SOCIAL**

84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2  
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

**CSTB**  
*le futur en construction*